

## ADMINISTRATION.

**Marche du crime, 1880-1912.**—L'étude des rapports annuels des Statistiques Criminelles depuis 1880, époque où l'on a commencé à les compiler, en vertu des statuts (39 Vict. ch. 13), révèle une augmentation notable des crimes au Canada, pendant les 33 dernières années. C'est ce qui ressort du tableau 35, qui donne, depuis 1880, le nombre annuel absolu et relatif des condamnations, par 100,000 habitants et par catégories de délits. La marche du crime, telle que révélée par ces statistiques, est aussi démontrée graphiquement par le diagramme faisant face à la page 630. Il donne, pour la période des 33 ans 1880-1912, le nombre total des condamnations par 100,000 habitants et celui des condamnations pour cinq catégories de crimes: fraudes, mauvaise conduite, délits contre la propriété, voies de fait, ivrognerie, contraventions aux règlements municipaux, et autres petits délits.

D'après le tableau 36, le nombre des condamnations enregistrées en 1881 fut de 29,225, soit 676 par 100,000 habitants; en 1891, il fut de 37,617, ou 776 par 100,000 habitants; en 1901, il s'éleva à 42,148, ou 780 par 100,000 habitants; en 1911, il était monté à 113,260, ou 1,572 par 100,000 habitants; et dans l'année suivante, 1912, à 146,527, ou 1,962 par 100,000 habitants. Ces chiffres comprennent tous les genres de délits. Si, comme le fait le tableau, on divise ceux-ci en deux groupes 1°, crimes proprement dits, comprenant les voies de fait, les attentats malicieux et violents contre la propriété, etc., et 2° les délits moins grands, tels que contraventions à des règlements, infractions à la loi des liqueurs, ivrognerie, vagabondage, mauvaise conduite, etc., on trouve presque la même augmentation proportionnelle dans les deux catégories. Le premier groupe s'est élevé de 100 à 301 par 100,000, de 1881 à 1912, et le second, de 576 à 1,661 par 100,000, dans la même période.

**Comparaison du chiffre des crimes par provinces.**—En considérant les chiffres par provinces, comme dans le tableau 37, on trouve que, pour la même période, la criminalité a plus augmenté à l'ouest qu'à l'est. Voici quel était, en 1912, l'ordre des provinces, d'après le nombre de condamnations par 100,000 habitants: Colombie-Britannique, 4,333; Alberta, 3,979; Manitoba, 3,199; Ontario, 1,901; Saskatchewan, 1,891; Nouvelle-Ecosse, 1,343; Québec, 1,318; Yukon et autres territoires, 1,100; Nouveau-Brunswick, 890; et Ile du Prince Edouard, 478. Cet ordre, à part de légères variations, s'est maintenu pendant les trente dernières années. On pouvait s'attendre à ce que la criminalité fût plus grande dans les provinces de l'ouest, celles-ci ayant été nouvellement, et dans une grande proportion, peuplées d'immigrants de pays étrangers qui ont, semble-t-il, moins de respect pour la loi que les sujets britanniques. En 1881, l'Alberta et la Saskatchewan n'avaient, ensemble, que 361 condamnations par 100,000 habitants; en 1891, elles n'en avaient encore que 564, tandis que dans les dix années suivantes, la proportion s'est élevée à 872, et que 11 ans plus tard, en 1912, elle atteignait 2,695 condamnations par 100,000 âmes. La Colombie Britannique accuse une augmentation de 912 à 4,333 condamnations par 100,000 habitants, pendant la même période. Voici quelle a été l'augmentation pour cent dans les autres provinces: Nouvelle-Ecosse, 272; Nouveau-Brunswick, 54; Québec, 180; Ontario, 114 et Manitoba, 88. Il n'y a pas eu de changement dans l'Ile du Prince-Edouard.

**Nature des crimes.**—Le tableau 38 donne le nombre des condamnations, par groupes de délits, et les proportions pour cent entre chaque